AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
COMMUNE DE CONDEZAYGUES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAPORTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2026 par M. Christian LAPORTE, Maire.

Présents : MM/Mmes Ingrid BARDE, Aurore COMBE, Marielle DAL CIN, Jean-Luc DUROU, Meline FRANZIN, Éric GRASSET, Christian LAPORTE, Bernadette LEVEUR, Muriel LOPES, Christelle MELEIRO et Frédéric NADAL.

Excusés : MM Luc DETRAIN, Cyril DAURIAC, Joël LAFONT et Aymeric REY.

Pouvoirs : M. Cyril DAURIAC à Mme Aurore COMBE,
M. Luc DETRAIN à M. Christian LAPORTE,
M. Joël LAFONT à M. Éric GRASSET.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut légalement délibérer et Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Éric GRASSET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Présence de Stéphanie TERSOU, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Syndicat des Eaux : Présentation du rapport 2025 sur le prix de l'eau et la qualité des services,
- Fumel Vallée du Lot : Présentation du rapport 2024 des services,
- Subvention association Culture et Loisirs : Fête de la Musique 2026,
- Dénomination de l'Espace Jeunesse,
- Aides aux voyages scolaires,
- Participations aux écoles : Ecoles publiques de Monsempron-Libos,
- Participations aux écoles : Financement des écoles privées,

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

- Participations aux écoles : SIVU scolaire Lacaussade/Monségur/Saint Aubin,
- Institution de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),
- Fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitation,
- Cession de véhicule : Tracteur ISEKI- Désignation de l'acquéreur,
- Recrutement de deux agents recenseurs pour l'enquête de recensement de la population 2027,
- Solidarité en faveur des sinistrés par les incendies,
- EHPAD Bel 'Air : Demande de subvention pour l'achat d'un minibus adapté PMR,
- Questions diverses.

1. PRÉSENTATION DÉCISION DU MAIRE :

Présentation de la décision du Maire n° DDM 2026-1 concernant l'acquisition du tracteur Kubota évoquée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2026.

2. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Juin 2026 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

3. SYNDICAT DES EAUX : PRESENTATION DU RAPPORT 2025 SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES :

Monsieur le Maire donne lecture du **rapport 2025 sur le prix et la qualité des services** du **Syndicat des Eaux de la Lémance**.
Ce rapport a été également transmis en annexe de la convocation électronique et est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE FUMEL VALLÉE DU LOT- ANNÉE 2025.

Monsieur le Maire donne lecture du **rapport d'activité des services 2025 de Fumel Vallée du Lot**.
Ce rapport a été également transmis en annexe de la convocation électronique et est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

5. SUBVENTION À L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE ONDEZAYGUES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2026 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, lors de la Fête de la musique organisée dans le Bourg le vendredi 19 juin 2026, l'association Culture et Loisirs a avancé le règlement des cachets des musiciens et chanteurs, pour un montant total de **666,28 €.**

Il propose que la Commune rembourse cette somme à l'association sous forme d'une subvention.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

6. DÉNOMINATION DE L'ESPACE JEUNESSE :

Monsieur le Maire rappelle que l'espace jeunesse aménagé en 2022 à l'entrée du Bourg ne dispose pas encore de nom officiel et qu'à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre), et en partenariat avec l'association « La Mouette », la municipalité a souhaité inaugurer officiellement ce lieu.

Il convient donc de lui donner un nom et propose la dénomination de « **Jardin des Droits de l'Enfant Jacques FONTAYNE** », afin de marquer durablement l'engagement de la commune en faveur des droits de l'enfant.

L'inauguration officielle se déroulera le vendredi 20 novembre 2026 à 18h30.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

7. AIDE AUX VOYAGES SCOLAIRES.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 29 septembre 2020, avait instauré une **aide de 50 € par enfant et par voyage scolaire.**
Il propose de reconduire ce dispositif pour les années scolaires **2026/2027 À 2031/2032.**

L'aide sera versée sur demande de la famille, accompagnée d'une attestation de participation au voyage signée par le chef d'établissement.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

8. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE MONSEMPRON-LIBOS 2026/2027 À 2028/2029 :

La Commune de Condezaygues, ne disposant pas d'école, participe aux **frais de fonctionnement des écoles publiques de Monsempron-Libos pour les élèves domiciliés sur son territoire.**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 29 septembre 2020 avait fixé cette participation pour la durée du mandat 2020-2026, à un montant forfaitaire de 38 400 € (35 élémentaires à 500 € et 19 maternelles à 1 100 €), quel que soit le nombre réel d'élèves inscrits.

Suite à une rencontre entre les deux communes le 26 juin 2026, un nouveau consensus a été trouvé pour les années scolaires 2026/2027 à 2028/2029, portant la participation à **44 500 €** (20 élémentaires à 600 € et 25 maternelles à 1 300 €), soit une hausse de 6 100 € par rapport au montant précédent pour faire face à l'augmentation des charges supportées par la municipalité de Monsempron-Libos.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle répartition.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

9. FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES 2026-2029 :

Monsieur le Maire propose que la Commune applique aux écoles privées les **mêmes montants** de participation que ceux fixés pour les écoles publiques de Monsempron-Libos :

- **1 300 €** par élève de **maternelle**
- **600 €** par élève de **primaire**

pour les enfants domiciliés à Condezaygues au jour de la rentrée et scolarisés dans le privé, applicable aux années 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Cette participation fera l'objet d'une **convention avec l'école Sainte Marie de Monsempron-Libos**.

Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition, en cohérence avec la délibération relative aux écoles publiques.

Accord à la majorité des conseillers présents et représentés.
À noter une abstention de Mme Aurore COMBE.

10. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT SCOLAIRE LACAUSSADE/ MONSÉGUR/ SAINT AUBIN 2026-2029 :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Condezaygues, ne disposant pas d'école, participe déjà aux frais de fonctionnement des écoles de Monsempron-Libos à hauteur de 1 300 € par élève de maternelle et 600 € par élève de primaire.

Il propose d'harmoniser le dispositif en appliquant les **mêmes montants** aux enfants domiciliés à Condezaygues qui fréquentent les écoles gérées par le **syndicat scolaire Lacaussade / Monségur / Saint Aubin**.

Cette participation serait applicable pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029, en cohérence avec les délibérations précédentes concernant Monsempron-Libos (écoles publiques et privée).

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

11. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la possibilité pour la Commune d'instituer la **taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)**, applicable aux logements vacants remplissant certaines conditions.

- La taxe s'applique aux logements vacants (non meublés, habitables) depuis au moins 2 ans dans une commune non tendue, sauf vacance involontaire (bien en vente/location au prix du marché, travaux, démolition programmée…).
- La base d'imposition est la valeur locative (art. 1409 CGI).
- Les dégrèvements en cas d'erreur sont à la charge de la commune,

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

- Entrée en vigueur de l'imposition : à compter de 2027.

Deux délibérations distinctes sont nécessaires :

1. **Délibération d'institution** : à prendre avant le **1er octobre N-1** pour une application en N (donc avant le 1er octobre 2026 pour une application en 2027). Elle reste valable tant qu'elle n'est pas abrogée.
2. **Délibération de taux** : à prendre chaque année, avant le **15 avril N** pour application la même année. Elle doit être reconduite annuellement (à défaut, le taux de l'année précédente s'applique).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'instauration de cette taxe.

Accord à la majorité des conseillers présents et représentés.
À noter une abstention de Mme Muriel LOPES.

12. FIABILISATION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION :

Monsieur le Maire présente le dispositif national mis en place par la DGFiP visant à **fiabiliser les évaluations foncières des locaux d'habitation** (catégories 1 à 6).

Il a été constaté que certains éléments de confort aujourd'hui courants (raccordement eau/électricité, chauffage, douche, lavabo, WC) sont parfois absents de l'évaluation de certains logements, ce qui minore artificiellement leur valeur locative et donc les bases de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le dispositif proposé permet une **mise à jour automatisée** de ces évaluations par traitement informatique, sans nécessiter de nouvelle déclaration des propriétaires.

Cette démarche demeure **facultative** et la commune doit confirmer par écrit son adhésion auprès de la DDFiP de Lot-et-Garonne pour en bénéficier.

Dans le cas de notre commune, la DDFIP a détecté 133 logements avec au moins un élément de confort manquant. L'estimation du produit annuel supplémentaire de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties suite à la mise à jour automatique des éléments de confort s'élèverait à 4 766,05 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Condezaygues à ce dispositif de fiabilisation des valeurs locatives.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

13. CESSION DE VÉHICULE : TRACTEUR TONDEUSE ISEKI – DÉSIGNATION DE L'ACQUÉREUR.:

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération D 2026-42 du 23 juin 2026, le Conseil Municipal l'avait autorisé à céder le tracteur tondeuse ISEKI (immatriculé DG 648 MD, acquis le 19 juin 2014) pour un montant plancher de 3 500 €.

Un avis de vente a été distribué aux habitants de la Commune.
Une seule offre a été reçue, celle de **Monsieur Nicolas COMBE**, au prix plancher de 3 500 €.

Monsieur le Maire propose donc de céder le tracteur tondeuse à Monsieur Nicolas COMBE pour ce montant, et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.
À noter que Mme Aurore COMBE n'a pas pris part au vote.

14. RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS POUR L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 :

En vue du **recensement de la population 2027**, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Monsieur le Maire propose de :

- **Créer deux emplois de vacataire** pour la période du **04/01/2027 au 20/02/2027** ;
- **Rémunérer** ces agents sur la base d'un **forfait de 152 heures** à un taux horaire brut de **15 €**, se décomposant ainsi :
  - Formation : 6 heures (2 demi-journées)
  - Tournée de reconnaissance : 6 heures
  - Enquête de recensement : 140 heures (35h/semaine du 21/01 au 20/02/2027)

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

15. SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES :

Face aux incendies exceptionnels ayant ravagé près de 115 000 hectares en France et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, l'Association des Maires de France (AMF) appelle les communes et intercommunalités à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence et à la phase d'accompagnement des sinistrés.

Monsieur le Maire propose que la Commune de Condezaygues manifeste sa solidarité envers les communes touchées par cette catastrophe et propose de faire un **don de 200 €**

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'EHPAD BEL AIR DE TOURNON D'AGENAIS POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR).

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le Directeur Délégué de l'**EHPAD Bel Air** (Tournon d'Agenais), pour l'acquisition d'un **minibus adapté PMR** destiné à favoriser les sorties et la vie sociale des résidents les plus dépendants.

Le coût total du projet s'élève à **38 896,76 € TTC** avec reste à charge après financements de **8 896,76 €.** Ce projet est co-porté par l'EHPAD Bel Air, le Centre Hospitalier de Fumel et le Centre Hospitalier de Penne d'Agenais

Monsieur le Maire précise que l'EHPAD accueille d'anciens habitants de la Commune de Condezaygues, ce qui justifie la sollicitation et propose de verser la somme **de 200 €.**

Accord à la majorité des conseillers présents et représentés.
À noter 3 abstentions de Mme Muriel LOPES, Mme Aurore COMBE et M. Cyril DAURIAC (pouvoir à Mme COMBE) au motif que ce type de projet pourrait être mieux anticipé et financé sur fonds propres.

17. QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Point Lecture :**
Suite au déménagement de l'une des bénévoles, la mairie recherche un ou plusieurs nouveaux bénévoles afin de continuer à faire fonctionner le point lecture.
Pour rappel, les horaires d'ouverture sont :

- Les 1er et 3ème lundi du mois de 14h à 16h
- Tous les samedis de 10h à 12h

✓ **Elections :**
La prochaine élection présidentielle se déroulera les 18 avril et 2 mai 2027. Il conviendra d'organiser la tenue du bureau de vote à ces dates.

Monsieur le Maire a déjà reçu plusieurs sollicitations de parrainage de candidats. Il souhaite connaître l'avis de l'ensemble du conseil municipal à ce sujet. Il est décidé de ne soutenir aucun candidat, dans la mesure où la liste municipale s'est présentée sans étiquette politique.

La Préfecture demande le renouvellement de la composition de la commission de contrôle des listes électorales. Celle-ci est notamment présidée par un conseiller municipal qu'il convient de désigner. Il s'agira de M. Éric GRASSET en qualité de titulaire et de Mme Meline FRANZIN en qualité de suppléante.

✓ **Nettoyons la Nature :**
Pour rappel, la prochaine opération Nettoyons la Nature se déroulera le samedi 26 septembre 2026. Le rassemblement est prévu à la salle du presbytère à 8h30.

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

✓ **Personnel :**
Suite au départ d'un agent titulaire, Monsieur le Maire informe que l'agent contractuel qui le remplace depuis juillet 2024 sera stagiairisé au 1er décembre 2026.

✓ **Marchés gourmands :**
Monsieur le Maire avait proposé d'organiser 1 ou 2 marchés gourmands durant l'été.
L'essai prévu cette année n'a pas pu être effectué faute d'animation, il convient de s'y prendre plus tôt pour l'année prochaine et de fixer une date lors du prochain conseil municipal.

✓ **Lutte contre les atteintes aux élus :**
Monsieur le Maire informe de l'existence de l'application Gend'élus ainsi que du site internet associé. Ce site offre des informations et des ressources sur les problématiques sécuritaires spécifiques aux élus locaux. Le dispositif avait initialement été lancé dans un contexte de préoccupation croissante face aux violences envers les élus.
Les élus peuvent ainsi contacter un gendarme par tchat, 7 jours sur 7 et 24h/24.

✓ **Permanence des élus :**
Remerciement à tous les élus qui sont venus tenir une permanence durant les congés du secrétariat.

✓ **Eclairage public :**
Monsieur le Maire informe avoir demandé un bilan de fonctionnement des différentes armoires de commande de l'éclairage public à TE 47, suite à des remarques concernant les horaires d'allumage et d'extinction formulées par des administrés, notamment l'été, où ils ont l'impression que l'éclairage reste trop longtemps allumé le jour.

L'ensemble des armoires d'éclairage public a été contrôlé et les horloges astronomiques sont correctement réglées au niveau du décalage du coucher et du lever du soleil ainsi que de la position. Ce système calcule automatiquement chaque jour les horaires d'allumage/extinction selon le soleil, et non selon une heure fixe. Actuellement, seules deux armoires (600 et 700) bénéficient d'une coupure nocturne de 23h à 6h. TE 47 propose de programmer des horaires d'extinction nocturne différents l'hiver et l'été, sous réserve d'une modification préalable de l'arrêté municipal.

✓ **Visite des conseillers départementaux :**
Monsieur le Maire informe que les conseillers départementaux du canton du Fumélois, M. Daniel Borie et Mme Sophie Gargowitsch, ont sollicité une rencontre avec le Conseil municipal le mardi 17 novembre 2026 à 20h30, dans le cadre de leur tournée des communes du canton, afin de présenter les dispositifs d'accompagnement du Département et d'échanger avec les élus sur les projets et attentes de la Commune.

Il est décidé d'accepter cette proposition et de fixer la date du prochain Conseil Municipal à cette date.

✓ **Divers travaux voirie Fumel Vallée du Lot :**
Un point est fait par Monsieur le Maire concernant les différents travaux voirie que les agents de Fumel Vallée du Lot vont venir terminer ou effectuer sur la Commune :

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

suppression du ralentisseur de la Résidence du Château, place de l'Eglise, assainissement pluvial et bâche DECI de la ZA de Lalandette, impasse au fond de la Route de Cipières.

✓ **Téléthon :**
À l'occasion des 40 ans du Téléthon Monsieur le Maire a proposé aux associations de la commune d'organiser une manifestation avec le soutien de la municipalité, le week-end du 4 et 5 décembre. Nous sommes dans l'attente de leur retour.

✓ **Octobre rose :**
La façade de la salle des fêtes sera éclairée en rose tout le mois d'octobre.

✓ **Animaux errants :**
Mme Muriel LOPES souligne le fait qu'il y a de plus en plus d'animaux errants sur la Commune et demande s'il serait possible de créer des box d'attente. Monsieur le Maire informe que la commune dispose d'un lecteur de puce et que les animaux identifiés sont placés dans l'atelier municipal en attendant que leur propriétaire vienne les récupérer. Les animaux non identifiés, quant à eux, sont amenés chez le vétérinaire où les agents du chenil de Caubeyre viennent les récupérer. Mme LOPES demande s'il serait possible d'acheter un deuxième lecteur de puce pour pouvoir l'utiliser en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie. Une réponse positive lui est donnée.

✓ **Commissions Fumel Vallée du Lot :**
Madame Meline FRANZIN informe qu'elle se rendra à la prochaine commission enfance/jeunesse, la semaine prochaine.
Monsieur le Maire informe que M. Joël LAFONT s'est rendu le 8 septembre à la dernière commission environnement.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h20**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

D 2026-43 Rapport annuel 2025 sur le prix de l'eau et la qualité des services,

D 2026-44 Rapport d'activité des services de Fumel Vallée du Lot- Année 2025.

D 2026-45 Subvention à l'association Culture et Loisirs de Condezaygues dans le cadre de la Fête de la Musique 2026,

D 2026-46 Dénomination de l'espace jeunesse,

D 2026-47 Aide aux voyages scolaires,

D 2026-48 Participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Monsempron-Libos 2026/2027 à 2028/2029,

D 2026-49 Financement des écoles privées 2026-2029,

D 2026-50 Participation de la commune aux charges de fonctionnement du syndicat scolaire Lacaussade/ Monségur/ Saint Aubin 2026-2029,

D 2026-51 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,

AR Prefecture
047-214700700-20260922-PVCM_22_09_2026-AU
Reçu le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026

D 2026-52 Fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitation,

D 2026-53 Cession de véhicule : tracteur tondeuse ISEKI – désignation de l'acquéreur,

D 2026-54 Recrutement de deux agents recenseurs pour l'enquête de recensement de la population 2027,

D 2026-55 Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies,

D 2026-56 Attribution d'une subvention à l'EHPAD Bel Air de Tournon d'Agenais pour l'acquisition d'un minibus adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le secrétaire de séance,
Éric GRASSET.

Le Maire,
Christian LAPORTE.